

**INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

*Commune de Brousse le Château*

*Nature et intensité du risque d'inondation*

**I – DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE**

La commune de Brousse le Château est située en bordure du Tarn et de l'Alrance.

Le Tarn est une rivière, qui est soumise à un régime pluvial océanique mais dont le cours amont est également touché par des crues de type cévenol. Les crues importantes du Tarn sont celles du 8 novembre 1982 (9,50 mètres à l'échelle de Brousse le Château), du 5 novembre 1994 (8,50 mètres à l'échelle de Brousse le Château) et plus récemment celle de décembre 2003 (8,29 mètres à l'échelle de Brousse le Château).

**II – LE PLAN DES SURFACES SUBMERSIBLES**

Le Plan des Surfaces Submersibles, approuvé par décret du 6 mars 1964, a défini un zonage réglementaire.

La cartographie réglementaire des zones inondables comprend les zones suivantes :

- la zone inondable réglementaire A, dite de zone de fort débit,
- la zone inondable réglementaire B, dite zone de débit complémentaire.

Aucun zonage réglementaire, opposable au tiers, n'est établi pour l'Alrance, qui traverse le bourg.